

JE MONTE UN SITE INTERNET

RECOMMANDATIONS PRATIQUES



JE MONTE UN SITE INTERNET

Le monde virtuel auquel vous accédez est peuplé de personnes, bien réelles, auxquelles sont reconnus en France et Europe certains droits. Parmi ceux-ci figurent les droits énoncés par les règles françaises et communautaires de protection des données personnelles à l'égard des traitements informatiques.

Ce guide se propose de vous expliquer comment les appliquer lorsque vous réalisez ou faites réaliser votre site Web. Ainsi, vous devriez, après la lecture de ce guide, savoir parfaitement comment mettre votre site Web en conformité avec la loi "Informatique et Libertés".

Dans le souci de vous faciliter les formalités à accomplir auprès de la CNIL, la Commission met à votre disposition un formulaire électronique spécialement adapté à la déclaration des sites Web et disponible en ligne sur le site <http://www.cnil.fr>.

En cas de difficultés vous pouvez acquérir le formulaire « papier » et le retourner complété et signé à l'adresse postale de la CNIL.

MON SITE DIFFUSERA DES INFORMATIONS RELATIVES A DES PERSONNES

Il peut s'agir de personnes qui appartiennent ou sont en relation avec votre entreprise, votre réseau commercial, votre université, votre collectivité territoriale, votre administration, votre association, vos activités, vos centres d'intérêt, etc.

En raison des caractéristiques du réseau Internet, vous devez, préalablement à la diffusion d'informations personnelles sur votre site Internet, faire part de votre projet aux personnes concernées et les informer qu'elles peuvent s'opposer, partiellement ou totalement, à cette diffusion sur internet.

La Commission recommande que l'accord des personnes soit recueilli préalablement à toute diffusion sur Internet de données les concernant, mais vous pouvez aussi, avant cette diffusion, les informer que leur accord sera réputé tacitement acquis en l'absence de réponse de leur part au delà d'un certain délai (1 mois, par exemple). Vous devez également informer les personnes concernées qu'elles pourront vous demander ultérieurement, à tout moment, que cesse la diffusion sur votre site des informations qui les concernent.

En outre, vous devez informer les personnes concernées de l'existence et des modalités d'exercice du droit d'accès aux informations qui les concernent et du droit de les faire modifier (changement de nom, d'adresse, de fonctions, etc), rectifier (en cas d'erreur) ou supprimer.

Vous trouverez dans ce guide (voir infra, exemple 1) un exemple de l'information préalable que vous devez porter à la connaissance de personnes concernées.

Il se peut que votre site ne diffuse pas d'informations nominatives. En revanche, il est assez rare qu'un site Internet ne collecte aucune information relative à ses utilisateurs. Le plus souvent, en effet, les sites Internet sont destinés à être interactifs et permettent aux utilisateurs, par exemple, d'écrire au responsable du site, de se faire connaître de lui, de discuter entre eux autour de thèmes qu'il aura déterminés, etc.

Si votre site est appelé à collecter des informations auprès des utilisateurs, il doit les informer du caractère facultatif ou obligatoire des réponses qu'ils sont invités à fournir, ainsi que de l'existence et des modalités d'exercice du droit dont ils disposent d'accéder aux informations qui les concernent, de les faire modifier, rectifier ou supprimer. Les utilisateurs doivent également savoir à qui sont destinées les informations qu'ils fournissent.

LES UTILISATEURS POURRONT M'ADRESSER UN COURRIER ÉLECTRONIQUE

Les messages électroniques qui vous seront adressés par les utilisateurs du site conduisent au traitement d'informations relatives, le plus souvent, au contenu du message, à la date et à l'heure de réception du message, à l'adresse électronique de l'auteur du message et parfois à ses nom et prénom ainsi qu'à d'autres informations expédiées automatiquement par son logiciel de messagerie électronique.

La durée de conservation des adresses électroniques collectées doit être déterminée et en relation avec l'utilisation qui en sera faite. En tout état de cause, les personnes peuvent vous demander à tout moment de supprimer leur adresse de messagerie électronique. Si vous envisagez de transmettre à des tiers les adresses électroniques collectées, il convient d'en informer les personnes par une mention figurant aux côtés de l'adresse de votre messagerie électronique et leur indiquer qu'elles peuvent vous faire part de leur refus d'une telle transmission.

J'EXPLOITERAI LES DONNÉES DE CONNEXION AU SITE

Les données relatives aux consultations effectuées par les visiteurs de votre site (date, heure, adresse Internet, protocole de l'ordinateur d'un visiteur, page consultée) permettent à la fois la détection d'éventuelles intrusions informatiques et l'estimation de la fréquentation de votre site qui sont, le plus souvent, effectuées quotidiennement, notamment par l'hébergeur de votre site.

La durée de conservation de ces données doit être proportionnée à la finalité de leur traitement. Ainsi, il vous incombe, y compris lorsque votre site est hébergé par un prestataire, de déterminer la durée de conservation des données de connexion au site. Ainsi, vous pouvez supprimer les données relatives aux connexions effectuées au cours d'une semaine lorsque le nombre de visiteurs a été déterminé.

MON SITE COMPORTERA D'AUTRES PROCÉDÉS DE COLLECTE DE DONNÉES

Certains procédés, tels que les "cookies" (permettant à un site d'enregistrer des informations dans l'ordinateur d'un utilisateur) ou les applets Java (programme exécuté à la demande d'un site par le navigateur d'un utilisateur) permettent de collecter des données. De tels procédés ne peuvent pas être mis en oeuvre à l'insu des personnes. La plupart des logiciels de navigation permettent désormais aux personnes de refuser la mise en oeuvre de ces techniques dans leur machine. Ainsi, il convient, en cas de recours à ces procédés, d'informer les personnes de leur objet et de la faculté dont elles disposent de s'y opposer (voir exemple 4).

UN SOUS-TRAITANT RÉALISERA, HÉBERGERA OU GÉRERA MON SITE

Si vous ne disposez pas du personnel, de la compétence ou des matériels nécessaires à la réalisation de votre site, vous allez recourir aux services d'une société spécialisée dans la technologie d'Internet. Cependant, il vous faut veiller que le contrat que vous signez avec cette société couvre entièrement et exclusivement les missions que vous lui assignez.

Vous pouvez simplement charger votre sous-traitant d'héberger votre site sur ses matériels. Vous pouvez également lui demander de concevoir votre site pour votre compte. Vous pouvez, enfin, le charger de gérer "le quotidien" de votre site et notamment les relations du site avec les utilisateurs ou les problèmes de sécurité dont votre site pourrait faire l'objet (intrusions, piratages, violation de droits d'auteur, etc).

Votre sous-traitant, en tant que professionnel, a un devoir d'information et de conseil à votre égard. Même si les aspects techniques de la réalisation de votre site vous échappent, il vous appartient de veiller à ce que le contrat conclu avec votre sous-traitant l'engage à prendre toutes les mesures à sa disposition pour assurer la sécurité informatique des données traitées sur le site, selon le vieil adage "en l'état de l'art".

Ce contrat doit également prévoir que votre sous-traitant sera soumis à une obligation de confidentialité à l'égard des données qu'ils est amené à connaître dans l'exercice de ses missions. Ces précisions visent toutes les catégories de données personnelles, a fortiori lorsqu'il s'agit de données bancaires.

Si votre sous-traitant est chargé d'assurer au quotidien les relations entre votre site et les utilisateurs, vous pourrez convenir qu'il répondra aux demandes d'accès des utilisateurs aux informations qui les concernent.

Le contrat doit prévoir le sort qui sera réservé aux données nominatives traitées dans le cadre de votre site. Or, il est de votre intérêt de prévoir dans le contrat d'hébergement l'interdiction faite à votre hébergeur d'utiliser pour son propre compte ou de communiquer à des tiers les données personnelles traitées dans le cadre de votre site. En effet, une telle utilisation par votre hébergeur de données nominatives à l'insu des personnes concernées vous exposerait aux incriminations prévues par l'article 226-17 du code pénal (permettre l'accès à des données par un tiers non autorisé).

EXEMPLES

Exemple 1 :

Information préalable des personnes concernées par un projet de diffusion d'informations personnelles sur Internet.

M,

Nous envisageons de diffuser prochainement sur notre site Internet *[indiquez ici le nom de domaine de votre site. **Exemple** : www.monsite.fr]* des informations vous concernant dans le cadre de *[A compléter: **Exemples** : site internet d'une collectivité locale, d'une association, d'un groupement professionnel, d'une entreprise, etc...]*. Ces informations sont les suivantes : *[Indiquez ici les informations que vous allez diffuser. **Exemples** : nom, prénom, diplôme, etc...]*.

Compte-tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus, contactez-nous.

Attention!

En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de la réception de cette lettre d'information préalable, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données sur Internet cesse.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez-vous à :

[indiquez ici l'adresse où les personnes peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification]

Exemple 2 :

Espace de discussion.

ESPACE DE DISCUSSION

Cet espace est destiné à vous permettre d'apporter votre contribution aux thèmes de discussion que nous vous proposons les données qui y figurent ne peuvent être collectées ou utilisées à d'autres fins

Exemple de mention d'information en cas d'existence d'un modérateur :

“Un modérateur est susceptible de supprimer, préalablement à sa diffusion, toute contribution qui ne serait pas en relation avec le thème de discussion abordé, la ligne éditoriale du site, ou qui serait contraire à la loi”.

Exemple de mention d'information relative au droit d'accès :

“Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez, à tout moment, demander que vos contributions à cet espace de discussion soient supprimées.

CONTACT : *[indiquez ici l'adresse où les contributeurs peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification]*

Exemple 3 : Formulaire de collecte d'informations

FORMULAIRE DE COLLECTE D'INFORMATIONS

Ces informations nous permettront de mieux vous connaître. Elles seront utilisées pour vous informer de l'existence de nos produits et services

le caractère obligatoire ou facultatif des réponses doit être clairement indiqué dans le formulaire de collecte d'informations. Par exemple : en caractère gras ou avec une astérisque ()*

Champs à remplir : -

Les champs marqués d'une astérisque et en caractère gras sont obligatoires

- Champ 1 _____

- Champ 2 _____

-*Champ 3 _____

Les informations qui vous concernent sont destinées à *[Indiquez ici le nom du déclarant]*. Nous pouvons être amenés à les transmettre à des tiers *[Exemple : partenaires commerciaux, etc]*.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre ☐

[Et / ou]

Nous envisageons de transmettre ces informations à des tiers *[Exemple : partenaires commerciaux]* à des fins de prospection *[Exemple : commerciale]*.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci contre : ☐

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

Pour toute demande, adressez-vous à : *[Indiquez l'adresse postale et/ou électronique auprès de laquelle les personnes peuvent exercer ces droits]*

Exemple 4 : Information relative aux “cookies”

HYPOTHÈSE 1 : cookie incluant des informations relatives à la navigation d'un visiteur.

Nous souhaitons implanter un cookie dans votre ordinateur. Un cookie ne nous permet pas de vous identifier; en revanche, il enregistre des informations relatives à la navigation de votre ordinateur sur notre site (les pages que vous avez consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) que nous pourrions lire lors de vos visites ultérieures. La durée de conservation de ces informations dans votre ordinateur est de *[indiquez la durée de conservation du cookie sur le poste client]*.

Nous vous informons que vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de "cookies" en configurant votre navigateur de la manière suivante :

Pour Microsoft Internet Explorer 6.0 :

1. choisissez le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options").
2. cliquez sur l'onglet "Confidentialité" (ou "Confidentiality")
3. sélectionnez le niveau souhaité à l'aide du curseur.

Pour Microsoft Internet Explorer 5 :

1. choisissez le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options").
2. cliquez sur l'onglet "Sécurité" (ou "Security")
3. sélectionnez "Internet" puis "Personnaliser le niveau" (ou "CustomLevel")
4. repérez la rubrique "cookies" et choisissez l'option qui vous convient

Pour Netscape 6.X et 7. X :

1. choisissez le menu "Edition">"Préférences"
2. Confidentialité et Sécurité
3. Cookies

Pour Netscape Communicator 4.X :

1. choisissez le menu "Modifier">"Préférences"
2. cliquez sur l'option "Avancé"
3. rubrique "Cookies"

Pour Opéra 6.0 et au-delà :

1. choisissez le menu "Fichier">"Préférences"
2. Vie Privée

Exemple 4 :

Information relative aux “cookies”

HYPOTHÈSE 2 : Cookie incluant des informations fournies par la personne concernée

Message de *[indiquez ici le nom de votre organisme]*.

Nous souhaitons (*[indiquez ici le nom de votre site web]*) implanter un cookie dans votre ordinateur. Un cookie ne nous permet pas de vous identifier. De manière générale, il enregistre des informations relatives à la navigation de votre ordinateur sur notre site (les pages que vous avez consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) que nous pourrions lire lors de vos visites ultérieures. En l'espèce, il contient les informations que vous venez de nous fournir. Ainsi, vous n'aurez pas besoin, lors de votre prochaine visite, de remplir à nouveau le formulaire que nous vous avons proposé. La durée de conservation de ces informations dans votre ordinateur est de *[indiquez ici la durée de conservation du cookie sur le poste client]*.

Nous vous informons que vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de "cookies" en configurant votre navigateur de la manière suivante :

Pour Microsoft Internet Explorer 6.0 :

1. choisissez le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options").
2. cliquez sur l'onglet "Confidentialité" (ou "Confidentiality")
3. sélectionnez le niveau souhaité à l'aide du curseur.

Pour Microsoft Internet Explorer 5 :

1. choisissez le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options").
2. cliquez sur l'onglet "Sécurité" (ou "Security")
3. sélectionnez "Internet" puis "Personnaliser le niveau" (ou "CustomLevel")
4. repérez la rubrique "cookies" et choisissez l'option qui vous convient

Pour Netscape 6.X et 7. X :

1. choisissez le menu "Edition">"Préférences"
2. Confidentialité et Sécurité
3. Cookies

Pour Netscape Communicator 4.X :

1. choisissez le menu "Modifier">"Préférences"
2. cliquez sur l'option "Avancé"
3. rubrique "Cookies"

Pour Opéra 6.0 et au-delà :

1. choisissez le menu "Fichier">"Préférences"
2. Vie Privée

Exemple 5 : Exemple de projet d'acte réglementaire

Exemple de projet d'acte réglementaire devant accompagner les demandes d'avis effectuées auprès de la CNIL (art. 15 de la loi du 6 janvier 1978) par les organismes publics et les organismes privés gérant un service public.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ensemble le décret n° 78-774 du 17 juillet modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 précitée,

Vu les avis émis le [date] par [autorités concernées]

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du [date de l'avis de la CNIL], [Décrète, arrête, ou décide, ...],

Article 1er :

Il est créé à [organisme déclarant, lieu] un site Internet Web dans le cadre duquel sont mis en oeuvre les traitements automatisés d'informations nominatives suivants :

- diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant à [l'organisme déclarant] [préciser : annuaire, organigramme],
- diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures [préciser la ou les finalités] à [l'organisme déclarant],
- la mise en oeuvre d'une messagerie électronique [préciser la finalité],
- la mise en oeuvre d'un (des) espace(s) de discussion [préciser la finalité],
- la collecte de données personnelles par le biais de formulaires [préciser la ou les finalités du ou des formulaire(s) de collecte],
- la mise en oeuvre de ["autres procédés de collecte de données" et leur finalité],
- l'accès restreint à [certains services du site dont la finalité est à préciser].

Article 2 :

Les catégories d'informations nominatives traitées sont, s'agissant de :

- diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant à [l'organisme déclarant] : [...],
- diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures à [l'organisme déclarant] : [...],
- la mise en oeuvre d'une messagerie électronique : l'adresse de messagerie électronique de l'expéditeur, la date, l'heure, et l'objet du message,
- la mise en oeuvre d'un (des) espace(s) de discussion : le sujet discuté, la contribution à la discussion, (...),
- la collecte de données personnelles par le biais de formulaires [rappeler, pour chaque finalité de collecte, les informations traitées] : (...),
- la mise en oeuvre de [Préciser les "autres procédés de collecte de données" et leur finalité], (...)
- l'accès restreint à certains services du site [préciser lesquels], [indiquer les catégories d'informations traitées dans le cadre des procédés de contrôle d'accès].

Article 3 :

Les destinataires ou catégories de destinataires de ces informations sont, s'agissant de :

- diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant à [l'organisme déclarant] ou diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures à [l'organisme déclarant] : [l'organisme déclarant et les visiteurs du site Web, ...],
- la mise en oeuvre d'une messagerie électronique : [organisme déclarant, services, directions ou divisions, ...],
- la mise en oeuvre d'un (des) espace(s) de discussion : [l'organisme déclarant et les visiteurs du site, ...],
- la collecte de données personnelles par le biais de formulaires : [organisme déclarant, services, directions ou divisions, ...]
- la mise en oeuvre de [préciser les autres procédés de collecte de données] : [organisme déclarant, ...]
- l'accès restreint à "certains services du site", [à préciser] : [organisme déclarant, ...]

Article 4 :

Le droit d'accès prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de [service, direction ou division concernée].

Les personnes disposent d'un droit d'opposition à la diffusion sur le site d'informations les concernant et en sont informées par [préciser notes de service, lettre d'information, ...]. Les utilisateurs du site sont informés de leurs droits au moyen, le cas échéant, de mentions figurant au sein des pages d'accueil des rubriques du site (et/ou, ...) des pages de collecte d'informations.

Article 5 :

Le (...) est chargé de l'exécution du présent décret [ou arrêté, décision ou délibération, ...] qui sera publié.

Signature(s)



COMMISSION NATIONALE
DE L'INFORMATIQUE
ET DES LIBERTÉS

